

Le conseil national de l'ordre des kinésithérapeutes vient d'adopter son budget et relance les appels à cotisation auprès des professionnels. Le mouvement de protestation et de résistance multiformes s'amplifie en ce début d'année 2008.

Kinésithérapeutes : Un ordre ... qui fait désordre !!!



Depuis la création de l'Ordre des kinésithérapeutes demandé par une minorité de représentants d'un syndicat de libéraux qui n'arrivait pas à syndiquer ses confrères, les jours passent et le scandale continue.

Après la mise en place des structures, la location de locaux somptueux dans le quartier le plus cher de Paris, et le vote d'indemnités hors norme, nos "chers" représentants récidivent en votant le budget 2008. Affirmant sans rire avoir entendu les critiques, le conseil national de l'Ordre indique sa volonté de rationaliser son budget !

Un budget qui fait désordre !

Le montant de la cotisation des salariés baisse de 4 euros (130 euros par an), celle des libéraux augmente (280 euros) et les cadres salariés (200 euros) apprécient le geste particulier qui leur est fait (+ 50%) ! Le remboursement des indemnités des élus représente 31 % du budget de 15,5 millions d'euros et les frais juridiques pour un ordre censé défendre la profession seulement 1% !

Une journée d'un conseiller ordinal nous coûte en indemnité plus de 500 euros ! On comprend mieux leur empressement pour toutes les réunions !

On voit bien ceux qui en profitent ! L'Etat qui se décharge de ses missions de service public (inscription au fichier ADELI) pour le filer à ses "aficionados" moyennant indemnités et train de vie de "sénateur", payés par les kinésithérapeutes salariés et libéraux.

Payer pour travailler non merci !

Alors que les salaires sont bloqués dans le secteur public et la convention collective sanitaire, alors que les maigres acquis de 1988 ont été absorbés par la non revalorisation des grilles, les kinésithérapeutes salariés voient aujourd'hui baisser leur pouvoir d'achat par une cotisation obligatoire à un Ordre dont ils perçoivent aujourd'hui l'inutilité.

Dans la Fonction publique hospitalière par exemple, les commissions administratives paritaires gèrent les carrières et les affaires disciplinaires.

Les syndicats font partie du Haut Conseil des Professions Paramédicales où siègent toutes les associations, tous les syndicats existants.

Quel intérêt collectif ou individuel pouvons nous attendre d'un ordre dont la démocratie est très relative (11 % de votants lors de l'élection des conseils départementaux) où les salariés sont ultra minoritaires, où la parole est confisquée par le comité national qui n'écoute pas les comités départementaux ?

Et pour quoi faire ? Pour traquer l'exercice illégal dans les salons de massage ? Notre décret de compétence suffit et l'Etat est là pour faire respecter la loi !

Résister !

Déjà la résistance s'organise, moins de 20% des salariés ont acquitté leur cotisation, et heureusement sinon elle aurait augmenté comme celle des libéraux !

Malgré les menaces d'exercice illégal (merci les confrères), l'intersyndicale de l'Assistance Publique de Paris et les kiné-

Fédération
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org





sithérapeutes de 23 établissements sur 34 se sont engagés à ne plus assurer l'encadrement des stagiaires à partir du 7 janvier.

Cette décision, difficile à prendre est dictée par le constat qu'aucun autre moyen de pression ne peut durer dans le temps. Faire grève, ou pénaliser nos hôpitaux par la non cotation des actes ne feraient pas pression sur les bons interlocuteurs.

Sur Paris, la majorité des écoles sont privées, les stages sont effectués dans le public. Les directeurs d'écoles qui en tirent bénéfice sont aussi les tenants de l'Ordre. Privatiser les profits et socialiser les pertes est leur devise.

Au ministère de la santé, aux directeurs d'écoles, à la DRASS de gérer les stages et l'organisation du diplôme.

Nous, nous gérons déjà la pénurie de kinésithérapeutes qui refusent de travailler dans les établissements de santé au regard des salaires indécentes et des conditions de travail dégradées.

La politique des ministères pousse au repli identitaire des salariés.

Individualiser la carrière, le salaire, réduire les équipes, paupériser l'hôpital et ses salariés, transformer l'hôpital en entreprise brise tous les repères.

Qui y a-t'il de plus différent qu'un exercice libéral et un exercice salarié ? Et pourtant l'Ordre veut être la seule voix pour toute la profession !

Qu'y a-t'il de plus semblable que l'exercice d'un kinésithérapeute d'un hôpital et d'une infirmière (contraintes horaires, conditions de travail, salaires gardes etc..) !

Devons-nous nous diviser entre catégories ou nous rassembler comme une équipe pour faire aboutir nos revendications ?

Le corporatisme, le repli sur soi n'est jamais l'expression de tous. C'est souvent la confiscation par une minorité de la voix du plus grand nombre.

L'Ordre est un outil du siècle dernier pour contrôler les professionnels.

Ne tombons pas dans le piège ;

Ensemble : RESISTONS !

Fédération
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 2 janvier 2008